



Union Française des Centres de Sauvegarde de la Faune Sauvage

Sauvegarde des individus et Restauration des populations

(Agréée au titre de l'article L. 141.1 du Code de l'Environnement)



Renouvellement des autorisations Transports – détentions

Le centre de soins UFCS de Vierzon fonctionne uniquement sur la base du bénévolat :

- Un capacitaire, Claude GONZAGA,
- Des bénévoles aidant à l'entretien des structures et au nourrissage.

La mission du Centre de soins de Vierzon respecte l'éthique de l'Union Française des Centres de Sauvegarde de la Faune Sauvage à savoir « soigner l'avifaune en vue de la restituer à la nature dans les meilleures conditions possibles ».

Conformément au Certificat de capacité (copie en annexe) les espèces accueillies sont **tous les oiseaux de la faune européenne**.

Les individus arrivent principalement du CHER mais aussi de l'INDRE, du LOIR et CHER, du Sud-LOIRET, du Sud-NIÈVRE.

Un réseau de correspondants bénévoles enregistrés régulièrement, renouvelés parfois (à leur demande) d'une année à l'autre permet l'arrivée rapide des oiseaux blessés au Centre de soins. Il est impossible de demander des autorisations de transport car les correspondants se renouvellent très régulièrement.

Le centre de soins utilise aussi "*la tolérance*" qui permet aux particuliers de transporter l'oiseau en détresse en respectant les impératifs énoncés dans l'Instruction PN/S2 N° 93/3 du 14 mai 1993.

L'action du Centre de soins UFCS de Vierzon se résume à une action écologique, à savoir **sauver des espèces écologiques qui en ont besoin, en sauvant des individus**.

Le Centre de soins de Vierzon s'engage à :

- fournir un bilan annuel des accueils,
- restituer les autorisations à la demande justifiée de l'administration.

Fait à Vierzon, le 29 mai 2018

Le capacitaire, responsable du centre de soins

Claude GONZAGA

Centre de soins UFCS de VIERZON

Siège : Chemin des Gaudrets 18100 VIERZON

Contact : Claude GONZAGA - 11, allée de l'Aviateur Henry - 18120 MÉREAU - Tél.: 02 48 71 35 15 (répondeur)

Courriel : csos18.vierzon@orange.fr

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Ministre,

Vu le titre 1er du livre II - Protection de la Nature - du code rural, notamment ses articles L.213-2, R.213-2 à R.213-4;

Vu la demande de Monsieur GONZAGA Claude, responsable de l'élevage d'animaux d'espèces non domestiques dans l'établissement : Centre de soins 11, Allée de l'Aviateur Henry Mereau 18120 LURY SUR LOIRE;

Vu l'avis de la commission consultative de délivrance des certificats de capacité en sa séance du 16 décembre 1994;

Le demandeur entendu;

DECIDE

- Art. 1: Le certificat de capacité est accordé à Monsieur GONZAGA Claude, responsable d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques dans l'établissement: Centre de soins 11, Allée de L'Aviateur Henry Mereau 18120 LURY SUR LOIRE pour l'élevage d'oiseaux de la faune européenne.
- Art. 2: Une ampliation de la présente décision sera notifiée au demandeur par le Préfet par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.
- Art. 3: La présente décision sera affichée par l'intéressé à l'entrée de l'établissement.

Fait à Paris, le 13 JAN. 1995

Pour ampliation

Pour le Ministre
et par délégation
Pour le Directeur de la Nature et des Paysages
Le Vétérinaire Inspecteur en Chef


Jacques WINTERGERST

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

20, Avenue de Ségur 75302 Paris 07 SP
Tel. (1) 42 19 20 21 Télécopieur (1) 42 19 19 77

Liste des oiseaux sauvages

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Grand cormoran	Phalacrocorax carbo
Héron cendré	Ardea cinerea
Grande aigrette	Egretta alba
Cigogne blanche	Ciconia ciconia
Cigogne noire	Ciconia nigra
Cygne tuberculé	Cygnus olor
Circaète Jean-le blanc	Circaëtus gallicus
Balbusard pêcheur	Pandion haliaetus
Grue cendrée	Grus grus
Grèbe huppé	Podiceps cristatus
Grèbe castagneux	Tachyhaptus ruficollis
Aigrette garzette	Egretta garzetta
Héron garde-bœufs	Bubulcus ibis
Tadorne de Belon	Tadorna tadorna
Faucon crècerelle	Falco tinnunculus
Faucon pèlerin	Falco peregrinus
Faucon hobereau	Falco subbuteo
Faucon émerillon	Falco columbarius
Bondrée apivore	Pernis apivorus
Autour des palombes	Accipiter gentilis
Milan noir	Milvus migrans
Milan royal	Milvus milvus
Busard cendré	Circus pygargus
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus
Busard des roseaux	Circus aeruginosus
Epervier d'Europe	Accipiter nisus
Buse variable	Buteo buteo
Gallinule poule d'eau	Gallinula chloropus
Foulque macroule	Fulica atra
Cédicnème criard	Burbinus œdicnemus
Vanneau huppé	Vanellus vanellus
Choucas des tours	Corvus monedula
Courlis cendré	Numenius arquata
Mouette rieuse	Larus ridibundus
Goéland argenté	Larus argentatus
Coucou gris	Cuculus canorus
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur
Blongios nain	Ixobrychus minutus
Butor étoilé	Botaurus stellaris
Sarcelle d'hiver	Anas crecca
Martinet noir	Apus apus
Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus
Martin pêcheur	Alcedo atthis
Huppe fasciée	Upupa epops

Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>
Sitelle torche-pot	<i>Sitta europaea</i>
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>
Gros bec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>

Fait à VIERZON, le 29 mai 2018

Le capitaine, responsable du centre de soins UFCS de Vierzon

Claude GONZAGA